

**Zeitschrift:** Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels  
**Herausgeber:** Schweizer Hotelier-Verein  
**Band:** 8 (1899)  
**Heft:** 19

**Vereinsnachrichten:** An die tit. Mitglieder = MM. les sociétaires

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Erscheint am Samstag

Paraissant le Samedi

Abonnement:

Für die Schweiz: 12 Monate Fr. 5.—, 6 Monate „ 3.—, 3 Monate „ 2.—

Für das Ausland: 12 Monate Fr. 7.50, 6 Monate „ 4.50, 3 Monate „ 3.—

Vereins-Mitglieder erhalten das Blatt gratis.

Inserate:

20 Cts. per 1 spaltige Pettzeile oder deren Raum. Bei Wiederholungen entspr. Rabatt.



Abonnements:

Pour la Suisse: 12 mois Fr. 5.—, 6 mois „ 3.—, 3 mois „ 2.—

Pour l'étranger: 12 mois Fr. 7.50, 6 mois „ 4.50, 3 mois „ 3.—

Les Sociétaires reçoivent l'organe gratuitement.

Annonces:

20 Cts. pour la petite-ligne ou son espace. Rabais en cas de répétition de la même annonce.

Organ und Eigentum des Schweizer Hotelier-Vereins 8. Jahrgang | 8me Année Organe et Propriété de la Société suisse des Hôteliers

Redaktion und Expedition: Sternengasse No. 21, Basel \* TÉLÉPHONE 2406 \* Rédaction et Administration: Rue des Etoiles No. 21, Bâle.

Mitglieder-Aufnahmen. Admissions.

Tit. Aktiengesellschaft Grand Hotel Bellevue und Tourist in Adermatt (Direktor: Herr Christian Pfosi) 180

An die Tit. Mitglieder,

welche jeweilen den Winter ins Ausland zu bringen, richten wir hiemit die höf. Bitte, uns rechtzeitig ihre Rückkehr in die Schweiz anzuzeigen, damit die Aenderungen in der Spedition des Vereinsorgans vorgenommen werden können

Achtungsvoll

Die Expedition der „Hotel-Revue“.

MM. les Sociétaires

qui passent l'hiver à l'étranger sont priés d'aviser à temps notre bureau de leur retour en Suisse, afin d'éviter des irrégularités dans l'expédition de l'organe social.

Avec considération,

Administration de l'„Hotel-Revue“.

Nur den Mut nicht verlieren, es wird schon schief gehen.

Es giebt Menschen, denen das besondere „Talent“ innewohnt, von Zeit zu Zeit Ideen auf den Plan zu bringen, deren Kultivierung und Verwirklichung sie aber andern überlassen.

Die Kündigungsverhältnisse für das Hotelpersonal in der Schweiz müssen von Vereins- und Gesetzwegen geregelt werden. Die Sache ist gar nicht so schwierig.

Damit wäre wieder einmal ein „grosses“ Wort gelassen ausgesprochen, „man“ studiere es. Wer ist aber unter „man“ gemeint?

Es ist noch gar nicht lange her, dass der Bundesrat anlässlich einer Petition betr. gesetzliche Verpflichtung zur Versicherung der Effekten der Hotelangestellten den Petitionären den deutlichen „Merks Marx“ gegeben hat, es gehe nicht an, für die Hotelangestellten Ansnahme-gesetze zu schaffen.

Dass die Kündigungsverhältnisse einestheils durch das Bundesgesetz über das Obligationenrecht, andernteils durch kantonale Verordnungen und Ortsgebräuche geregelt sind, das weiss Niemand besser, als gerade die Angestellten selbst.

nun die Kündigung auf 1. oder 15. des Monats antritt, so glauben wir, leistet der Antragsteller den Angestellten damit keinen grossen Dienst.

Bei friedlicher Lösung eines Dienstverhältnisses erfolgt dieselbe in der Regel auf Mitte oder Ende des Monats; ist aber das Fortbestehen eines solchen durch irgend einen unangenehmen Vorfall unmöglich geworden und hat die sofortige Kündigung zur Folge, dann sind unter Umständen schon 14 Tage für die eine oder die andere der Parteien, oder auch für Beide, eine lange Spanne Zeit.

Wir haben grosse Mühe zu glauben, dass in Bern einem derartigen Verlangen der Hotelangestellten überhaupt näher getreten würde.

La montagne a accouché d'une souris.

La „Liste suisse des hôtels“ avec son supplément, le „Guide pour touristes“, annoncée à grand renfort de phrases et de promesses plus ou moins sincères, vient de paraître en une édition-spécimen et s'est révélée de suite comme un „factum“ de première classe.

Ce n'est pas la peine de perdre beaucoup de temps à son sujet; bornons-nous à dire que cette fameuse liste n'est autre chose qu'une nomenclature d'hôtels et d'auberges de tout rang, un ramassis d'adresses cueillies au hasard dans de vieux bottins.

- Bâle. Hôtels: Gare Baslerhof Bellevue au Rhin (n'existe plus depuis 4 ans) Central Euler Europe Paucon (porte depuis 4 ans le nom de „Bernerthof“) Gehrig Cerf d'Or Etoile d'Or Hofer Jura Kraft Mervure (porte depuis 3 ans le nom de „Balances“) Métropole National Poste (n'existe plus depuis 4 ans) St. Gotthard Schtumpf (n'existe plus depuis 3 ans) Deutscher Hof Beuf noir (porte depuis 5 ans le nom de „Braunschweig“) Schweizerhof Simon Steinhof (n'a jamais existé) Cigogne Trois-Rois Victoria Croix Blanche.

Quant à huit autres hôtels et auberges: Ours, Fleur, Agneau, Bonf rouge, Grütti et Strassburgerhof, la maison Segessenmann & C°, éditeur de la „liste d'hôtels“ ignore simplement jusqu'à leur existence.

Toute la liste est aussi „complète“ et „exacte“ que la rubrique Bâle. A Bern même, résidence des éditeurs, les auteurs de cette liste singulière ont réussi à „découvrir“ des hôtels qui n'existent pas, sans parler des nombreuses auberges portées comme hôtels.

Quant au „Guide des touristes“ qui sert de supplément à la liste, le voyageur sous les yeux duquel il tombera éprouvera le même enchantement, que s'il se trouve en pays inconnu, à un carrefour, en présence d'un poteau indicateur qui n'a pas de bras et par suite pas d'inscriptions; il lui rendra à peu près autant de services que le „Guide“ ci-dessus.

Dans la feuille-spécimen expédiée dans le but d'attirer les endresseurs, il est dit que l'édition comporte provisoirement 20,000 exemplaires, mais à une demande directe que nous avons adressée à Bern, nous n'avons reçu qu'une réponse évasive.

Du reste, nous sommes persuadés que tout hôtelier recevant la liste avec invitation à souscrire possède assez de jugement pour voir au premier coup d'œil que ce factum est absolument de nulle valeur tant pour le tourisme que pour lui-même.

SCIENBE ET RÉCLAME.

(Correspondance de Genève.)

Ce 19<sup>e</sup> siècle qui va finir, et qui a vu, dans tous les domaines de l'esprit humain, tant de découvertes d'une portée incalculable, mérite certainement les qualificatifs variés, selon l'usage, les Prud'homme de tout acabit ne manquent pas de lui décerner: siècle de la vapeur, de l'électricité, de la dynamite, siècle du vélo et de l'auto, siècle de la photographie; que sais-je encore?

Mais il est un titre, à mon sens, qui les prime tous, parce qu'il résume à lui seul la caractéristique de tous les phénomènes par lesquels s'est manifestée, depuis cent ans, l'activité de notre race: ce titre, qu'adopteront, à n'en pas douter, les historiens futurs, c'est celui de: siècle de la réclame.

coins du monde par la trompette de la renommée.

Parmi les spécimens les plus curieux de cette floraison de parasites qui s'attachent à toutes les entreprises, il convient de signaler au premier rang l'auteur de la brochure: „Rat-schläge für Gesunde und Kranke, die nach den Kurorten der Schweiz reisen.“ C'est un type tout spécial que ce „Dr.“ Heussmann, et nous comprenons sans peine qu'il parvienne à séduire les commerçants, chez lesquels il se présente sous les dehors respectables du savant, préoccupé uniquement de rendre service à ses semblables en leur fournissant les indications propres à les préserver de l'exploitation formidable dont ils sont menacés en pays étranger.

Nous sommes persuadés que tout hôtelier recevant la liste avec invitation à souscrire possède assez de jugement pour voir au premier coup d'œil que ce factum est absolument de nulle valeur tant pour le tourisme que pour lui-même.

Parlons net: le factum du sieur Heussmann est une des productions les plus venimeuses de cette fièvre de réclame que nous signalons au début de notre article. Il n'a pas même le mérite de présenter ses élocubrations sous une forme littéraire: le style fait douter parfois que l'on ait affaire à un homme ayant reçu plus qu'une instruction rudimentaire; et quant au contenu, ce n'est autre chose qu'un ramassis de quitancesses pour autant de fois 25 Fr. qu'il y a eu de naifs qui se sont laissés prendre au langage mielleux de ce beau parler.